COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 20 juillet 2025

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre
MM. Junker Raymond, Guy Schreurs, échevins
M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé:

OBJET: Droit de préemption – Section E de Scheidel-Kehmen

Le collège échevinal décide unanimement de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles 498/1330, 500 et 500/1133, aux lieux-dits « in der Jungerbach », d'une surface de 31 ares 20 centiaires, 13 ares 50 centiaires et 17 ares 70 centiaires, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section E de Scheidel-Kehmen.